



## **Essonne TOUR U12 – Tour N°1, 2 & 3**

( 01/01/2008 et après )

**Compétition en individuel**

**Mercredi 4 Mars au Golf d'Etiolles**

**Mercredi 22 Avril au Golf du Coudray Montceaux**

**Mercredi 13 Mai au Golf de Saint-Aubin**

**Règlement 2020**

### **REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

#### **OBJET :**

Les épreuves de l'Essonne Tour 2020 sont des compétitions organisées pour les jeunes des golfs de l'Essonne (à jour de leurs cotisations départementale, de Ligue).  
Les performances pour chaque tour influenceront l'index.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Etre membre d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Être licencié(e) FFG 2020
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé la fiche d'urgence médicale au Comité Départemental à la date d'inscription.

#### **CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX**

- U12 ans (11 ans et 12 ans) : né en 2008 ou 2009
  - Limite d'index Drapeau de Bronze

#### **3 – ENGAGEMENTS**

Les engagements s'effectueront, par les clubs, sur leur Extranet :

Les dates limites d'inscription sont fixées aux mercredis minuit .....  
26 février pour le Tour 1, 15 avril pour le Tour 2, 6 Mai pour le Tour 3

Les frais d'engagement, 10€ par joueur/joueuse par tour (y compris la finale), seront facturés par le Comité Départemental aux Associations Sportives

**Rappel : Tout joueur inscrit sera facturé.**

#### **4 - REGLEMENT :**

Cette compétition se déroule sur 3 tours plus une finale  
La dernière Moyenne Stroke Play (18 trous puis 9 Trous) servira pour qualifier les joueurs à la Finale.  
Les inscriptions pour la finale seront annoncées et affichées par le CD91.



L'Essonne tour 2020 contribuera à étoffer le fichier des MSP

## **5 - FORMULE DE JEU**

9 TROUS, STROKE PLAY BRUT, départs en shot-gun si possible à 14h15 suivant le nombre de participants,  
Une série filles et une série garçons,  
Marques de départ : adaptés suivant le parcours ....

## **6 - CALENDRIER :**

Mercredi 4 Mars au Golf d'Etiolles  
Mercredi 22 Avril au Golf du Coudray Montceaux  
Mercredi 13 Mai au Golf de Saint-Aubin

## **7 - CLASSEMENT INDIVIDUEL :**

Le classement individuel sur chaque épreuve sera effectué en stroke play brut sur les 9 trous (en cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).  
A l'issue de chaque tour de qualification les résultats seront intégrés au fichier MSP 9Trous.  
A l'issue de la Finale, les résultats seront intégrés au fichier MSP 18 Trous et la finale comptera pour le Mérite Jeunes.

## **8 - REMISE DES PRIX**

Remise des PRIX :  
Il sera offert :  
3 Prix « Brut » pour la catégorie U12 ans Garçons  
3 Prix « Brut » pour la catégorie U12 ans Filles

## **9 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :**

**Aucun cadet n'est autorisé.**  
L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.  
Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....  
Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.  
**Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.**

## **10 - ACCOMPAGNATEURS :**

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.  
Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

## **11 - COMITE DE L'Essonne TOUR :**

Le Comité sera formé au moins par un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.  
Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



### Nouveauté 2020 – Interdiction des appareils de mesure de distance pour les jeunes U21

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (jusqu'à U21), l'utilisation des appareils de mesure de distance (montre, GPS, télémètre, appli mobile...) n'est pas autorisée lors des tours de compétitions. Son utilisation ne sera autorisée que lors de la partie de reconnaissance.

#### Explications FFG

Cette disposition concerne les épreuves fédérales (individuelles et par équipes) et toutes épreuves concernant les jeunes (jusqu'à U21) comptant pour le Mérite Jeune.

Pénalité pour non-respect de la règle :

*Stroke Play et Match Play :*

- 1ère infraction = le joueur encourt la pénalité générale (2 points ou match perdu)
- 2e infraction : Disqualification